

Conseil municipal du 24 mars 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Rapporteur : Monsieur REBEYROLLE

Objet : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - VILLE

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité.

L'article L. 2312-2 dispose que le vote se fait par chapitre.

Le vote du budget devrait en principe intervenir au plus tard le 1er janvier de l'exercice. Toutefois, le contenu des budgets locaux est tributaire de données transmises par les services de l'État. La date limite de vote des budgets locaux a donc été fixée au 15 avril de l'exercice, et au 30 avril pour l'année de renouvellement des organes délibérants.

L'article L.2311-5 du Code Général des collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Un niveau d'autofinancement en augmentation

Le résultat de l'exercice 2021, approuvé par le comptable public, est repris dans ce budget primitif.

A la clôture de l'exercice 2021, la section de fonctionnement dégage un solde d'exécution de 2 260 984,39 euros.

La section d'investissement présente un excédent de 1 791 051,94 euros. Les restes à réaliser (en section d'investissement) présentent un déficit de 997 188 euros.

L'excédent de 2 260 984,39 euros est affecté de la façon suivante :

- 1 760 984,39 euros sont affectés au compte 1068 (excédent capitalisé) pour le besoin de financement de la section d'investissement,
- 500 000 euros sont affectés à la section de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté).

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement	420 181,23	1 840 803,16	2 260 984,39
Investissement	1 101 275,87	689 776,07	1 791 051,94
Total	1 521 457,10	2 530 579,23	4 052 036,33

Compte 002 -Recettes	500 000,00
Compte 001 -Recettes	1 791 051,94
1068 - Recettes Invest.	1 760 984,39
Total	4 052 036,33

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1. Présentation des dépenses de fonctionnement

Dépenses par chapitres	BP 2021	BP 2022	21/22	Volume
011 Charges à caractère général	3 666 942	3 779 222	3,06%	112 280
012 Charges de personnel	5 928 998	5 937 334	0,14%	8 336
014 Atténuations de produits	548 058	523 058	-4,56%	- 25 000
65 Autres charges de gestion courante	951 063	851 713	-10,44%	- 99 350
Total des dépenses de gestion courante	11 095 061	11 091 327	-0,03%	- 3 734
66 Charges financières	175 000	128 000	-26,86%	- 47 000
67 Charges exceptionnelles	36 000	18 500	-48,61%	- 17 500
022 Dépenses imprévues	138 363	120 000	-13,27%	- 18 363
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 444 424	11 357 827	-0,75%	- 86 597
023 Virement à la section d'investissement	500 000	1 099 538	119,90%	599 538
042 Dotations aux amortissements (ordre)	364 765	368 765	1,09%	4 000
Total des dépenses d'ordre fonctionnement	864 765	1 468 303	69,79%	603 538
Total des dépenses de fonctionnement	12 309 189	12 826 130	4,20%	516 941

a. Dépenses de gestion courante : une augmentation globale de 4,20%

- Chapitre 011 – charges à caractère général.

Le chapitre 011 regroupe l'achat de fournitures et des prestations pour l'ensemble des activités de service, l'entretien des bâtiments et la rémunération de divers intermédiaires. Il s'agit pour une majeure partie de dépenses obligatoires (eau, chauffage, assurance, formation des personnels, restauration, travaux d'entretien courants de la voirie, des réseaux et bâtiments, contrats de maintenance...).

Les charges à caractère général subissent une forte augmentation de 3,06 % en 2022. Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

- Prise en compte de l'augmentation extrêmement importante des prix de l'énergie : + 30% des dépenses réalisées au 31/12/2021, soit + 140 000 €,
- Budget exceptionnel pour les 1 000 ans de Beaumont : 110 000 € (tous services confondus),
- mais parallèlement, un travail est en cours pour identifier des pistes d'économies sur ce chapitre.

- Chapitre 012 – Charges de personnel : augmentation limitée des dépenses de personnel par rapport au BP 2021.

Mobilités, départs à la retraite et promotions 2021

- 5 Mutations externes sont intervenues en 2021.
- 9 contractuels ont été intégrés.
- 57 agents ayant connu des avancements d'échelon.
- 15 agents ont eu des avancements de grade.
- 2 agents ont une promotion interne en 2021.

Evolution prévisionnelle de la masse salariale en 2022

Les dépenses de personnel se stabilisent par rapport au BP 2021 et s'élèvent à 5 937 334 euros.

On peut noter cependant un impact financier difficile à anticiper actuellement qui devrait conduire à une dépense supplémentaire sur ce chapitre : la revalorisation des carrières des agents de catégorie C (bonification d'ancienneté accordée).

Le pourcentage des charges de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement représentera, en 2022, 52,27% des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

- **Chapitre 65 – autres charges de gestion courante**

- Diminution du chapitre 65 d'un montant de 99 350 €.
- Diminution de la subvention au budget annexe du Cinéma : - 50 000 €
- Très légère augmentation des subventions aux associations,
- Baisse de 50 000 € de la subvention d'équilibre au CCAS compte tenu d'un résultat excédentaire important en 2021.

b. **Dépenses financières : une baisse des charges financières et une augmentation des charges exceptionnelles**

- **Chapitre 66**

Les frais financiers sont en forte diminution (128 000 € en 2022 contre 175 000 € en 2021).

- **Chapitre 67 - Dépenses Exceptionnelles**

Les dépenses exceptionnelles sont en diminution en 2022 : - 17 500 € pour le dispositif Pass Sport.

- **Chapitre 022 – Dépenses imprévues**

Des dépenses imprévues sont inscrites au BP 2022. Une telle ligne peut permettre de faire face à des éventuels surcoûts d'actions municipales non anticipées au moment de la préparation budgétaire.

2. **Présentation des recettes de fonctionnement.**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 320 804,57 euros, auxquelles il convient d'ajouter un résultat reporté (opérations d'ordre) de 500 000 euros.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 5 325,80 €.

Pour ce qui concerne les principales recettes, les notifications définitives des bases fiscales et des dotations ne sont pas encore connues. Leurs montants font donc l'objet d'estimations à affiner au regard des informations définitivement transmises par l'Etat.

STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	Montant	% des ressources
Atténuations des charges – chap. 013	200 000	1,63%
Produits de service, domaine et ventes diverses – chap. 70	622 422	5,05%
IMPOTS ET TAXES – chap. 73	7 530 766	61,12%
Dotations – Subventions – Participations – chap. 74	3 649 116	29,62%
Autres produits de gestion – chap. 75	293 500	2,38%
Produits exceptionnels – chap. 77	25 000	0,20 %
TOTAL	12 320 804	100 %

Les recettes provenant de la fiscalité, des dotations et des compensations représentent un montant prévisionnel de 10 119 601 euros pour l'exercice 2022, soit 82,13% des recettes communales. Le reste est ventilé sur l'ensemble des services et recouvre pour l'essentiel la perception du produit des activités de la ville (restauration scolaire et activités périscolaires en particulier), diverses subventions de fonctionnement (CAF, Département 95 etc.), les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), divers remboursements (Assurances, etc.) et des recettes de valorisation patrimoniale (loyers).

Les recettes sont réparties par chapitres selon le tableau suivant :

Recettes par chapitres		BP 2021	BP 2022	21/22	Volume
013	Atténuations de charges	200 000	200 000	0%	0
70	Vente de produits fabriqués, Prestations	652 222	622 422	-4,57%	- 29 800
73	Impôts et taxes	7 209 426	7 530 766	4,45%	321 340
74	Dotations, subventions et participations	3 471 650	3 649 116	5,11%	177 466
75	Autres produits de gestion courante	321 500	293 500	-8,71%	- 28 000
Total des recettes de gestion courante		11 854 798	12 295 804	3,72 %	441 006
77	Produits exceptionnels	30 760	25 000	-18,72%	- 5 760
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 885 558	12 320 804	3,66%	435 246
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 450	5 326	54,37%	1 876
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 450	5 326	54,37%	1 876
Total des recettes de fonctionnement		11 889 008	12 326 130	3,67%	437 122

- **Fiscalité : la progression du chapitre s'explique par l'augmentation des contributions directes (coefficient de revalorisation des bases fiscales : +3,40 %)**

73 – Impôts et taxes

7 530 766

Le chapitre enregistre une hausse de 4,45% par rapport à 2021.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) est stable par rapport à 2021 (850 000 €) ainsi que la taxe sur les pylônes électriques (40 000 €). L'attribution de compensation de la CCHVO est stable par rapport à 2021 (1 074 426 €).

Le montant attendu des contributions directes est de 5 121 340 € pour l'exercice 2022.

- **Dotations et compensations : très légère hausse du chapitre 74.**

A ce jour, les dotations n'ont pas encore été notifiées par les services de l'État ; les montants inscrits sont prévisionnels et seront amenés à être affinés en cours d'exécution budgétaire par Décision Modificative.

74 – Dotations, subventions et participations

3 649 116

o **Dotation Globale de Fonctionnement.**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stable, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente comme annoncé dans le PLF 2022 (+ 95 millions d'euros) :

⇒ DGF	1 460 000
⇒ Dotation de Solidarité Rurale + DNP	1 170 000

o **Attributions de Compensation : en diminution.**

Il s'agit des compensations au titre de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière concernant les personnes exonérées.

Les compensations représentent 225 000 euros, en baisse par rapport au BP 2021.

o **Participations et subventions**

Il s'agit de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales au fonctionnement des prestations aux familles (centres de loisirs...), la subvention du Département du Val d'Oise pour la mise à disposition des équipements sportifs.

- Les autres recettes.

013 – Le compte atténuation de charges intègre les remboursements des indemnités journalières des agents titulaires et non titulaires ainsi que les accidents du travail. **200 000€**

70 – Vente de produits fabriqués et prestations de services **622 422€**
Ce compte concerne essentiellement la participation des familles pour toutes les activités de la ville (sports, loisirs, périscolaires, concessions funéraires...). Ce chapitre est en diminution de 4,57% par rapport à 2021.

75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE **293 500€**

Il s'agit essentiellement des loyers des immeubles communaux. Ce chapitre est en baisse de 28 000 € par rapport au BP 2021.

3. Conditions de l'équilibre en fonctionnement : inscription d'un virement de 1 468 303,17 euros au bénéfice de la section d'investissement.

Le budget de fonctionnement réel atteint 11 357 827,20 euros. Après intégration des amortissements (368 765 €, la section de fonctionnement est équilibrée à 11 726 592,20 euros).

L'équilibre budgétaire en fonctionnement, après intégration du résultat de l'exercice 2021, est opéré par l'inscription d'un **virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 1 099 538,17 euros (au compte 023).**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011+65+67+01. Charges de gestion courante	5 172 493,20	45,54%			
66 Charges Financières	128 000,00	1,13%			
022 Dépenses imprévues	120 000,00	1,06%			
012 Charges de personnel	5 937 334,00	52,28%			
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	11 357 827,20	100,00%	12 320 804,57	Total des Recettes Réelles de Fonctionnement	
			500 000,00	Résultat Reporté (002)	
042 Amortissements (042)	368 765,00		5 325,80	Amortissements (042)	
Total Dépenses d'Ordre de Fonctionnement	368 765,00				
Total Général	11 726 592,20		12 826 130,37		
023 Virement d'équilibre à la section de fct	1 099 538,17				
Equilibre de fonctionnement	12 826 130,37		12 826 130,37	Section équilibrée	

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Présentation des dépenses d'investissement

Le niveau des dépenses d'équipement pour le budget 2022 s'établit à 5 066 383 euros (y compris les Restes à réaliser pour un montant de 1 354 547,93 €). C'est un programme d'investissement ambitieux qui représente un montant de 527 euros par habitant.

L'annuité du remboursement du capital de la dette s'élève à 360 000 euros.

Pour la deuxième année consécutive, est prévue la somme de 80 000 € au compte 1068 correspondant à l'apurement du compte 1069.

Dépenses par chapitres		BP 2021 + RAR	BP 2022+RAR	21/22	Volume
20	Immobilisations incorporelles	489 069	462 160	-5,5%	- 26 909
21	Immobilisations corporelles	2 378 985	1 637 538	-31,1%	- 741 447
23	Immobilisations en cours	2 807 480	2 956 685	5,31%	149 205
Total dépenses d'équipement		5 675 534	5 056 383	-10,9%	- 619 151
10	Dotations et fonds divers et réserves	15 000	10 000	-33,3%	-5 000
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0	80 000	100%	80 000
16	Emprunts assimilés	381 000	361 000	-5,25%	- 20 000
020	Dépenses imprévues	82 916	180 000	117%	97 084
Total dépenses financières		478 916	631 000	31,75%	152 084
Total dépenses réelles d'investissement		6 154 450	5 687 383	-7,59%	- 467 067
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 450	5 329	54,46%	1 879
Total des dépenses d'investissement		6 157 900	5 692 709	-7,55%	- 465 191

Présentation des investissements inscrits pour 2022

Les principaux projets d'investissement inscrits dans le budget primitif 2022 sont les suivants :

Entretien des Bâtiments communaux :

- Travaux de rénovation de la façade de l'école Louis Roussel (225 000 €),
- Travaux de rénovation de la façade de la Maison du Patrimoine (150 000 €),
- Travaux de réparation sur la toiture du Gymnase Henri Michel (75 000 €) et démolition du préfabriqué (35 000 €),
- Travaux relatifs à la Sécurité Incendie à la Résidence Forêt de Carnelle et étude structure (120 000 €).

Enfance – Jeunesse – Sport - Intendance :

- Rénovation de la cour de l'école Jean Zay : végétalisation, parcours vélo et création d'un espace de jeux (60 000 €),
- Remplacement de divers équipements dans les cuisines scolaires (26 000 €),
- Poursuite de l'installation de tables de tri dans les restaurants scolaires : GS Fontaine Bleue et GS Jean Zay (8 400 €)

Environnement – cadre de vie - commerce :

- Travaux de rénovation des 3 commerces au centre-ville appartenant à la commune (100 000 €),
- Achat de la pharmacie du château (300 000 €),
- Amélioration de l'éclairage public (trame noire) (12 000 €),
- Poursuite des actions subventionnées dans le cadre des Budgets Participatifs de la Région Ile-de-France : bancs et tables, cache conteneurs, poubelles double flux, aménagement des parkings vélos (13 000 €).

Qualité de la relation administration / citoyens :

- Développement d'un nouvel outil informatique pour le portail Familles (40 000 €),

Informatique / qualité de vie au travail :

- Refonte des serveurs et renouvellement progressif du parc informatique pour développer le télétravail (85 000 €),
- Achat d'ordinateurs portables et bloc station (35 000 €)

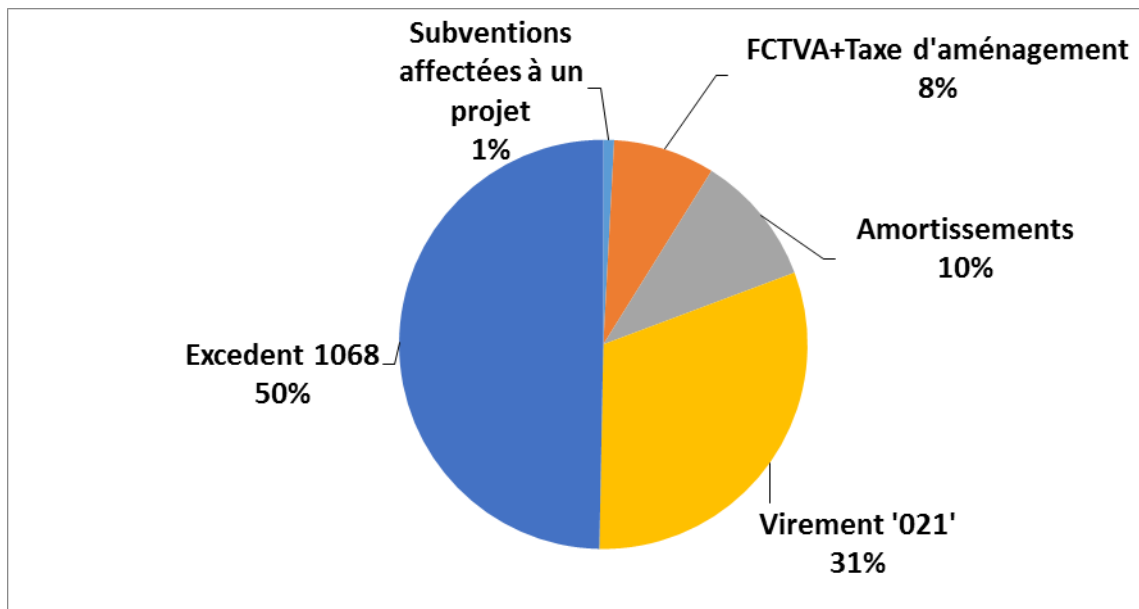
Projets d'investissements pluriannuels en phase d'étude ou pré-opérationnels :

- Travaux relatifs à la future école située à l'emplacement de l'ancienne IME : 750 000 € (études et début des travaux)
- Désignation d'une AMO pour le CNEFASIS : 100 000 €
- Agrandissement de la Médiathèque : études avec le programmiste : 71 900 €
- Diagnostic de la voirie et du réseau d'assainissement rue D. Casanova : 300 000 €
- Etude géotechnique sur l'emplacement des futurs terrains de tennis : 50 000 €

2. Présentation des recettes d'investissement

Recettes par chapitres		BP 2021 + RAR	BP 2022+RAR	21/22	Volume
13	Subvention reçues	935 806	385 370	-58,82%	- 550 436
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000 000	0	-	-1 000 000
Total des recettes d'équipement		1 935 806	385 370	-80,09%	- 1 550 436
10	Dotations et fonds divers et réserves	600 000	285 000	-52,5%	- 315 000
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	1 654 053	1 760 984	6,46%	106 931
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000	2 000	-	-
Total des recettes financières		2 256 053	2 047 984	-9,22%	- 208 069
Total recettes réelles d'investissement		4 191 859	2 433 354	-41,95%	- 1 758 505
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000	1 099 538	119,9%	599 538
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	364 765	368 765	1,09%	4 000
Total des recettes d'ordre d'investissement		864 765	1 468 303	69,79%	603 538
Total des recettes d'investissement		5 056 624	3 901 657	-22,84%	- 1 154 967

Dans les conditions d'équilibre proposées, la structure de financement des investissements est largement dominée par les ressources propres, aucun recours à l'emprunt n'étant prévu au BP 2022.



En conclusion, le Conseil municipal est appelé à **voter / ne pas voter** le Budget Primitif de l'exercice 2022 par chapitre à hauteur de :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 5 692 709,43 euros en dépenses et en recettes.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 12 826 130,37 euros en dépenses et en recettes

PROPOSITION DE DELIBERATION

Objet : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - VILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la nomenclature M14,

Vu le débat d'orientations budgétaires tenu lors du Conseil municipal du 16 février 2022,

Vu la délibération n° 2023-013 du Conseil municipal du 16 février 2022, portant approbation du rapport relatif au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022,

Vu le projet de budget présenté,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 10 mars 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 16 mars 2022,

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur REBEYROLLE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique :

De voter / De ne pas voter le budget primitif de l'exercice 2022 par chapitre à hauteur de :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 5 692 709,43 euros en dépenses et en recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 12 826 130,37 euros en dépenses et en recettes

Del 240322-14